

# REVUE D'HISTOIRE DES TEXTES

## PRÉSENTATION DES ARTICLES

Les articles ne doivent pas dépasser une longueur raisonnable, eu égard au nombre de pages de chaque livraison (300 pages environ). À titre d'exemple, un article d'une trentaine de pages correspond à environ 18 000 mots, cent mille signes (espaces non compris) ou cent vingt mille signes (espaces compris).

Ils seront entièrement présentés dans le même corps de caractères, à double interligne, en réservant une marge à gauche (5 cm au format A4), chaque paragraphe commençant par un retrait.

### PRÉSENTATION

Sauf exception, la *Revue d'histoire des textes* suit les normes traditionnellement usitées en typographie française, quelle que soit la langue des articles.

On se gardera des enrichissements typographiques et des mises en pages sophistiquées permises par les traitements de texte, qui sont dans tous les cas inutiles et qui seront nécessairement supprimés par l'imprimeur. Le manuscrit ne comportera, en particulier, aucune ligne blanche.

Les guillemets sont les guillemets français, séparés des mots qu'ils encadrent par un demi-espace (« xxxxx »).

Les siècles seront indiqués en petite capitales (exemple : le XIV<sup>e</sup> siècle).

On placera une demie-espace avant le point virgule, les deux points, le point d'exclamation et le point d'interrogation.

Veiller à séparer par un espace insécable les initiales des prénoms multiples ainsi qu'à insérer un espace insécable entre le prénom et le nom de famille.

Ne sont pas admis :

- l'usage des caractères gras ;
- les mots soulignés, à remplacer par des caractères espacés par exemple ;
- les renvois internes aux pages de l'article ;
- les divisions du type : 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, etc.
- les bibliographies en fin d'article, avec renvoi, dans le texte ou dans les notes, au nom de l'auteur ou au titre suivi de la date de parution.

### CITATIONS

Les citations en langue ancienne seront données en caractères romains et non en italiques.

Les citations étendues sont composées en petit corps, sans guillemets, en paragraphes autonomes placés en retrait.

Les citations dans le texte sont mises entre guillemets. Il convient de distinguer deux cas suivant que la citation forme une phrase entière ou qu'elle s'insère dans une phrase comme partie de celle-ci :

- lorsque la citation forme une phrase entière, le guillemet fermant se met après le point;
- lorsque la citation s'insère dans la phrase, le guillemet fermant se met avant le point final.

## APPELS DE NOTE

*Dans tous les cas*, l'appel de note se place avant le signe de ponctuation (et avant le guillemet fermant le cas échéant).

## RÉFÉRENCES

1° *Ouvrages cités, à l'exception des articles de revue.*

On mentionnera les éléments suivants dans cet ordre, séparés par une virgule :

- initiale du prénom (pas de prénom développé) ;
- nom de l'auteur en petites capitales ;
- titre de l'ouvrage en italique (sans capitale au premier mot signifiant du titre) ;
- éventuellement, tomaisson en chiffres romains précédée de l'abréviation « t. » ;
- lieu (dans les articles en français, sous la forme française lorsqu'elle existe) et date d'édition ;
- collection entre parenthèses ;
- page(s).

Exemple :

Th. MOMMSEN, *Corpus inscriptionum Latinarum*, t. V, 1, Berlin, 1872, p. 25 ;  
G. M. MÜLLER, *Die « Germania generalis » des Conrad Celtis. Studien mit Edition, Übersetzung und Kommentar*, Tubingue, 2001 ;

J. DEN BOEFT, J. W. DRIJVERS, D. DEN HENGST, H. C. TEITLER, *Philological and historical commentary on Ammianus Marcellinus XXIII*, Groningue, 1998.

N.B. 1) L'emploi de capitales à l'initiale des mots des titres en anglais, usage spécifique à la typographie américaine, n'est pas admis (voir exemple ci-dessus) ;  
2) Vu le développement néfaste de la bibliométrie et la multiplication concomitante des ouvrages collectifs, le choix d'indiquer le nom des responsables de ces ouvrages est laissé à l'appréciation des auteurs ; il peut être considéré comme suffisant d'indiquer le titre de l'ouvrage où se trouve l'article cité, précédé des mots « dans l'ouvrage collectif ».

2° *Articles de revues, extraits de mélanges ou de collections.*

L'identité de l'auteur et le titre seront indiqués comme ci-dessus, suivis du mot « in » (ou « dans ») en caractères romains, du titre de la revue, du volume de mélanges ou de la collection en italiques, de la tomaisson en chiffre arabes précédée de l'abréviation « t. », de l'année de parution et enfin de la pagination.

Tous ces éléments sont séparés par une virgule.

L'usage des guillemets pour le titre des articles et des parenthèses pour l'année de parution n'est pas admis.

Les abréviations et acronymes ne sont pas admis pour les titres de revue.

Exemple :

E. DELARUELLE, *Une vie d'humaniste du XV<sup>e</sup> siècle : Grégoire Tifernas*, in *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, t. 19, 1899, p. 9-33.

3° *Cotes de manuscrits.*

Lorsqu'on identifie un manuscrit, le lieu de conservation, la bibliothèque et le fonds sont en italique, le numéro ou le sigle à l'intérieur du fonds restant en romain.

Exemple :

le manuscrit *Londres, British Library, Addit. 11111*.

On veillera à indiquer des cotes correspondant aux *conditions actuelles de conservation* et à donner, dans tous les cas douteux, les précisions les plus détaillées.

#### ABRÉVIATIONS

Les principales abréviations usitées sont : cf. ; *op. cit.* ; *éd. cit.* ; *art. cit.* ; p. (page, pages) ; t. (tome, tomes) ; vol. ; v. (vers, au singulier comme au pluriel) ; f. (folio, folios) ; r (recto) ; v (verso) ; ms. (singulier) ; mss (pluriel).

Exemples :

– p. 18 ; p. 18-24

– v. 50 ; v. 50-55

– f. 54v ; f. 120r

– le ms. *Londres, British Library, Addit. 11111*

– les mss *Londres, British Library, Addit. 11111 et 11112*.